



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément aux arrêtés préfectoraux **R02-2023-01-12-00014** du 12 janvier 2023 et **R02-2023-01-18-00003** du 18 janvier 2023, le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique pour une demande d'attribution d'une concession d'utilisation du domaine public maritime pour la réhabilitation des aménagements pour la pêche d'intérêt territorial (APIT) sur le site de la Baie des Mulets, sur le territoire de la ville du Vauclin, présentée par la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM).

Cette enquête publique d'une durée de 30 jours, se déroulera **du 15 février 2023 au 16 mars 2023 inclus** à la mairie du Vauclin, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des services.

M. Léon Michel AMATA, désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision N° E22000011/97 du 14 décembre 2022 du tribunal administratif de la Martinique, procédera à l'ouverture de l'enquête publique, le 15 février 2023 et siègera à la mairie du Vauclin, aux dates et heures ci-après :

- Mercredi 15 février 2023 de 8h à 12h – Ouverture et permanence
- Jeudi 23 février 2023 de 8h à 12h – Permanence
- Mercredi 1^{er} mars 2023 de 8h à 12h – Permanence
- Mercredi 8 mars 2023 de 8h à 12h – Permanence
- Mercredi 15 mars 2023 de 8h à 12h – Permanence
- Jeudi 16 mars 2023 - Clôture

Le public peut prendre librement connaissance du dossier d'enquête publique et peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet au sein de la mairie du Vauclin. Il peut les adresser par courrier au commissaire enquêteur, en mairie du Vauclin, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr. Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique. Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-après : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr> rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2023 » ainsi qu'en mairie du Vauclin.

La personne responsable du projet est M. Serge LETCHIMY, Président de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM).

Toute information devra être demandée à Mme Roxanne ALBERT - Tél : 06 96 26 11 82 – roxanne.albert@collectivitedemartinique.mq .

Les frais de publicité, d'affichage ainsi que l'indemnisation du commissaire enquêteur sont à la charge de la CTM.

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus d'une part, à la disposition du public en mairie du Vauclin, ainsi qu'à la DEAL Martinique aux jours et heures habituels d'ouverture et d'autre part, publiés sur le site internet de la DEAL : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr> rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2023 ».

Schoelcher, le 23 JAN. 2023

Pour le préfet de la Martinique
et par délégation
La Directrice Adjointe de l'Environnement
de l'Aménagement et du logement

Stéphanie DEPOORTER